

**CONSEIL DE PARIS**  
Séance des 14, 15 et 16 décembre 2009

**Vœu présenté par Jacques Bravo et les élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relatif à l'insécurité au nord du 9<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, et notamment sur le secteur de Pigalle**

Considérant qu'à la suite de la fusillade ayant eu lieu dans la nuit du vendredi 27 au Samedi 28 novembre 2009, rue Fontaine dans le 9<sup>ème</sup> arrondissement, deux hommes ont trouvé la mort et que ce drame intervient dans un quartier où des événements similaires se sont déjà produits,

Considérant les risques particuliers de ce secteur de l'arrondissement, notamment sur ce quartier de Pigalle caractérisé par son activité nocturne, où des bagarres se produisent régulièrement la nuit, faisant peser un climat d'insécurité constant,

Considérant que ce quartier est une priorité inscrite au *Contrat local de sécurité* depuis 2002, reconduite par le nouveau *Contrat local de sécurité* signé en présence du Préfet de police, du Commissaire central du 9<sup>ème</sup> arrondissement et du substitut du Procureur de la République le 12 juillet dernier,

Considérant la nécessité non seulement de renforcer les effectifs de sécurité qui y sont affectés, mais aussi d'adapter leur organisation pour tenir compte de ces spécificités nocturnes, appelant à la mise en place d'un îlotage de nuit, dispositif le plus à même d'assurer la sécurité et la tranquillité des habitants.

Considérant qu'aujourd'hui la situation n'a pas évolué et que les moyens de police consacrés à ce secteur restent insuffisants et inadaptés, la situation spécifique de ce quartier exigeant pourtant une vigilance et des moyens conséquents,

Considérant que ces mesures doivent impérativement être mises en place pour assurer la sécurité des habitants du quartier ainsi que des très nombreux visiteurs et touristes qui le fréquentent,

**C'est pourquoi, sur proposition de Jacques Bravo et des élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, le Conseil de Paris émet le vœu que le Préfet de Police :**

- Assure dans l'immédiat une présence policière forte dans ce quartier,
- Renforce les contrôles administratifs sur les établissements de nuit de ce secteur,
- Augmente de façon durable le nombre de fonctionnaires de police présents sur ce secteur la nuit dans les horaires identifiés à risque, et mette en place un dispositif d'îlotage de nuit permettant de couvrir efficacement le territoire.